

Atelier micro-entreprise

Accompagner les démarches administratives liées aux déclarations

Mise à jour : 04/07/2018



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat

Haute-Loire

Objectifs

- Vous aider à surmonter les difficultés rencontrées par les créateurs dans les tâches administratives
- Vous aider à consolider votre projet et structurer votre entreprise

Contenu de la prestation

Avec le soutien du Conseil de la Formation, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Loire vous propose un **atelier d'une demi-journée** au cours duquel seront abordés les thèmes suivants :

Chiffre d'affaires

- Quels sont les seuils de chiffre d'affaires ?

Établissement d'un devis et d'une facture

- Quelles sont les mentions obligatoires ?

Rédaction d'un livre d'achat et de vente avec correspondance factures et déclarations

- Quelles sont les obligations comptables ?

Déclaration du chiffre d'affaires avec les modalités de paiement

- Quand devez-vous déclarer votre chiffre d'affaires ?
- Où ?
- Comment ?
- Que payerez-vous ?
- Quelles sont les charges sociales ?

Les +

- Formation collective qui doit vous permettre de mettre en place concrètement **les bons outils** dans votre entreprise

→ POUR QUI ?

Créateurs d'entreprise souhaitant s'installer en micro-entreprise

→ OÙ ?

CMA de la Haute-Loire :
Site du Puy-en-Velay

→ DURÉE – HORAIRES ?

3,5 heures – De 9h00 à 12h30

→ QUAND ?

Vendredi 14 septembre 2018

→ COÛT ?

100 % pris en charge*

* Cette formation est intégralement financée par le Conseil de la Formation de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat d'Auvergne Rhône-Alpes sous réserve d'une immatriculation dans un délai de 6 mois suivant l'action réalisée.

→ RENSEIGNEMENTS

Service formation continue

Tél. : 04 71 02 34 56

inscriptionformation@cma-hauteloire.fr